



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PORTABLE EN PAUSE



Le dispositif Portable en pause généralisé dans tous les collèges et lycées

Pourquoi ?

- Améliorer le climat scolaire.
- Favoriser la concentration et la qualité des conditions d'apprentissage.
- Réduire les risques de cyberharcèlement et d'exposition à des contenus violents.

Comment ? Chaque établissement décide des modalités (pochettes, boîtes collectives, casiers, etc.) et les inscrit dans son règlement intérieur.

Quand ? Effective au collège depuis décembre 2025, la mise en œuvre débute au lycée dès la rentrée 2026.



Pour aider les équipes éducatives à mettre en œuvre le dispositif Portable en pause, un vademécum est disponible sur [Éduscol](https://eduscol.education.fr).



Pour accompagner les familles dans l'éducation au numérique, le guide [Bien grandir avec les écrans](#) propose des repères et conseils pratiques.

En savoir plus sur education.gouv.fr